

SÉANCE DU 15 JUIN 2020

Ordre du jour :

- Communication au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations,
- Election du Président de séance,
- Comptes administratifs 2019 : commune, eau et assainissement,
- Comptes de gestion 2019 : commune, eau et assainissement,
- Affectation du résultat 2019 : commune, eau et assainissement,
- Fixation des taux des taxes (taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti),
- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2019,
- Reversement de la caution au locataire 64 rue de Chaon,
- Etablissement de la liste préparatoire du jury d'assises 2021,
- Création de postes,
- Désignation d'un responsable pour la bibliothèque,
- Informations diverses sur les travaux des commissions communales et des comités consultatifs,
- Questions diverses.

Le quinze juin deux mil vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la salle des fêtes en raison des mesures sanitaires liées au COVID 19, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques LAURE, Maire.

Étaient Présents : Monsieur LAURE - Mesdames COURRIOUX - TURUNEN - Messieurs SIMON - PINON - AMIOT – Madame DOISNE – Messieurs BOUTON – BEAUCHET - COURRIOUX - Madame BOLINET - Monsieur GAULLIER.

Secrétaire : Madame TURUNEN.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part des démissions de Messieurs CHAUVIN et LAIGNEAU. Il remercie tous les membres du Conseil Municipal pour le travail accompli durant ces 6 années de mandat.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 25 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

- Décision n°1-2020 : Signature d'un contrat de location précaire avec SOLOGNE PARC DES ALICOURTS pour le logement situé 70 rue de Chaon du 1^{er} mars au 30 septembre et d'un loyer mensuel de 152 €.

- Décision n°2-2020 : Signature d'un contrat de location précaire avec SOLOGNE PARC DES ALICOURTS pour le logement situé 64 rue de Chaon du 1^{er} mars au 30 septembre et d'un loyer mensuel de 152 €.

- Décision n°3-2020 : Signature d'un contrat de location précaire avec SOLOGNE PARC DES ALICOURTS pour le logement situé 58 rue de Chaon du 1^{er} mars au 30 septembre et d'un loyer mensuel de 152 €.

.../...

- Décision n°4-2020 : Signature d'un contrat de location précaire avec SOLOGNE PARC DES ALICOURTS pour le logement situé 1 rue de Chaon du 1^{er} mars au 30 septembre et d'un loyer mensuel de 130 €.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 121-13 du Code des Communes dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Le Conseil Municipal élit Madame Bernadette COURRIOUX comme Présidente lors des débats concernant les comptes administratifs de la commune et du service Eau et Assainissement.

Monsieur LAURE, Maire, se retire au moment du vote.

Madame Bernadette COURRIOUX transmettra les délibérations des comptes administratifs.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE

Madame la Présidente donne lecture des recettes et des dépenses figurant au compte administratif 2019 de la Commune.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 113 209.84 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 222 107.57 €
- section d'investissement : - 108 897.73 €

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 11

Votes pour : 11

Votes contre : 0

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame la Présidente donne lecture des recettes et des dépenses figurant au compte administratif 2019 du service Eau et Assainissement.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 142 355.81 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 38 790.43 €
- section d'investissement : + 103 565.38 €

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 11

Votes pour : 11

Votes contre : 0

COMPTES DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2019 de la Commune et du service Eau et Assainissement présentés par Monsieur BRUNEL, Receveur Municipal.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LAURE, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 de la Commune, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : + 222 107.57 €
- un déficit cumulé d'investissement de : - 108 897.73 €
- un solde positif de restes à réaliser de : 69 880.00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 39 018.00 €

002 - résultat de fonctionnement reporté : 183 090.00 €

Nombre de suffrages exprimés : 12

Votes pour : 12

Votes contre : 0

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LAURE,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du service eau et assainissement,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 38 790.43 €
- un excédent cumulé d'investissement de : 103 565.38 €
- un solde négatif de restes à réaliser de 23 373.00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

002 – résultat de fonctionnement reporté : 38 790.00 €

Nombre de suffrages exprimés : 12

Votes pour : 12

Votes contre : 0

FIXATION DES TAUX DES TAXES FONCIÈRES BÂTI ET NON BÂTI

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et non bâti comme suit :

	Taux
Taxe foncière (bâti)	17,97
Taxe foncière (non bâti)	44,89

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU 2019

Monsieur le Maire rappelle qu'il est fait obligation de présenter annuellement aux membres du Conseil Municipal un rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau et de collecte et traitement des eaux usées.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance de ce document.

REVERSEMENT DE LA CAUTION AU LOCATAIRE DU 64 RUE DE CHAON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé 64 rue de Chaon a été libéré au 15 janvier 2020. Le bail est résilié à cette date.

ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DU JURY D'ASSISES 2021

Ont été tirées au sort pour l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises 2021 les personnes suivantes :

- Monsieur Didier MARCAULT,
- Madame Mélodie CHAMBONNEAU,
- Madame Béatrice PAQUET.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE ET D'UN POSTE DE RÉDACTEUR

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et d'un poste de rédacteur à temps complet afin de permettre l'évolution de carrière d'un agent.

Les postes sont créés au 1^{er} juillet 2020.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces.

DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Madame TURUNEN est élue à l'unanimité pour remplacer Madame LAIGNEAU en tant que responsable de la bibliothèque.

QUESTIONS DIVERSES

- Le tableau des permanences pour le bureau de vote du 28 juin est mis à jour.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'emplacement pour vendre des produits de l'Aveyron.
- Monsieur LUCAS (cabinet PERRONNET-LUCAS) a fourni les éléments concernant la procédure d'aliénation de chemins ruraux. Le prochain conseil sera en charge de mettre en place cette procédure pour le chemin du Reuilly et le chemin des Vesvres. Tous les frais étant à la charge des propriétaires.
- Madame TURUNEN informe le Conseil Municipal que la bibliothèque rouvre mercredi 17 juin suivant un protocole sanitaire.